



Édito



Comme je vous l'ai expliqué en début d'année lors de la cérémonie des vœux, dans le beau paysage que nous nous efforçons d'entretenir au Porge les nuages malheureusement s'amoncellent.

Nuages concernant nos finances mais aussi les procédures administratives. Dans une conjoncture économique mondiale difficile, l'État, en effet, nous impose des contraintes de plus en plus lourdes de conséquences. Contraintes qui impactent lourdement notre budget de fonctionnement, en dépenses (suite notamment à la réforme des rythmes scolaires) avec en parallèle une diminution des recettes, liée quant à elle à la baisse

drastique des dotations d'aide aux communes consécutive à la volonté, louable, de réduire la dette nationale. Nous allons avoir de plus en plus de mal à boucler le budget de fonctionnement et devons donc faire des tours de clefs pour serrer les boulons au niveau des dépenses communales. Cette situation, soyons clairs, n'est pas propre au Porge. Elle touche toutes les communes de France, et tout particulièrement les plus petites, avec en filigrane la volonté d'en réduire le nombre, jugé trop élevé au niveau européen ! La réforme territoriale est en marche mais la visibilité sur le chemin qu'il reste à parcourir reste limitée. Dans le même ordre d'idées je suis inquiet de la volonté farouche de créer en Gironde une métropole d'un million d'habitants. Cette métropole débordera inévitablement vers l'océan en écrasant les communes rurales et en nous créant de nouvelles contraintes, notamment financières, sans contrepartie. Actuellement la CUB reste distante à nos sollicitations en matière d'aide concernant le « Plan Plage » et la sécurité des baigneurs résidant sur son territoire et je crains que la métropole n'en fasse de même. Lorsque l'on sait que dans peu de temps Bordeaux se trouvera, avec la LGV, à un peu plus de deux heures de Paris et compte tenu de l'attractivité de notre territoire il faut s'attendre à une poussée démographique notable sur notre littoral, bouleversant au passage les équilibres locaux.

Autre dommage collatéral prévisible de la mise en place de la métropole, c'est celui de l'approvisionnement en eau potable de la population. Les bordelais ne boivent pas que du bon vin, Bordeaux a soif, la métropole dépassera dans très peu de temps les capacités actuelles disponibles et il faudra trouver de nouvelles ressources. Ces ressources sont identifiées près de chez nous, à Saumos et Sainte-Hélène dans les nappes souterraines, avec un rabattement prévisible de la nappe superficielle évalué à plus d'un mètre. S'il devait avoir lieu ce rabattement serait catastrophique pour la végétation et le climat local. Il faut espérer que la sagesse et la prudence seront de mise dans le traitement de ce dossier épineux. Je sais que nous pouvons compter, pour nous défendre, sur le président du SAGE des étangs littoraux dans le périmètre duquel nous sommes implantés, ainsi que sur les instances représentatives des forestiers que nous soutenons.

Ensuite je dois insister sur la pression que nous subissons en matière de gestion de l'urbanisme. En effet l'interprétation qui est faite par l'administration de la « Loi Littoral » a changé depuis peu. Ce qui était possible hier ou avant-hier, ne l'est plus aujourd'hui. Cela nous pose de gros problèmes qu'il est difficile de détailler ici même.

En résumé l'administration estime maintenant que le Plan d'Occupation des Sols (POS) de 1985, pourtant rédigé par la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) de l'époque, et approuvé par le Préfet, était trop permissif. En clair, nous avons avec ce document, trop d'espace disponible pour l'urbanisation ce qui pourrait nous conduire très rapidement à une explosion non maîtrisable de la population !

La rédaction rapide du Plan Local d'Urbanisme (PLU) est notre seule chance de salut face à la pression de l'État, même si tout ne peut pas être résolu par ce document et en particulier pas les nombreux problèmes humains qui en découlent. Ainsi et à titre d'exemple, nous sommes confrontés à des cas de partages familiaux devant notaire, et soumis à paiement de taxes et impôts, qui se révèlent inéquitables dans la mesure où certains lots ont pu être bâtis, avant le durcissement de la position des services de l'État, et d'autres ne pourront plus l'être dorénavant. De la même façon des documents d'urbanisme positifs ont été remis en cause par le contrôle de légalité et le Maire que je suis a même été déféré au tribunal administratif dans le cadre d'une procédure dont l'issue est incertaine et ayant des conséquences humaines et potentiellement financières pour nos administrés et pour la commune, dont nous nous serions bien passés. Nous ne cessons d'alerter aussi bien les législateurs (Députés et Sénateurs) que les représentants de l'État (DDTM et Sous-Préfecture) sur cette situation anormale. En coulisse on nous approuve et on nous assure d'un parfait

soutien, mais dans les faits rien ne bouge et nous subissons la colère compréhensible des propriétaires touchés par cette évolution dont la maîtrise nous échappe complètement. Quelques lueurs d'espoir dans ce sombre tableau : le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) rédigé avec brio par notre bureau d'études a recueilli l'assentiment unanime du Conseil Municipal lors de sa présentation officielle et n'a pas soulevé de tôle lors de la réunion publique à laquelle assistait « Vive la Forêt », association environnementale particulièrement vigilante sur les dossiers d'urbanisme, dont le président a souligné la qualité de la présentation générale. Enfin dans toutes les rencontres avec les nouveaux habitants nous percevons une aspiration profonde à voir évoluer Le Porge avec sagesse et en préservant la qualité de notre environnement, ce à quoi nous nous attachons soyez-en persuadés ! Bien entendu un commissaire-enquêteur sera à votre écoute prochainement pour recevoir vos requêtes et vos revendications avant l'arbitrage du juge administratif.

Heureusement dans tout ce tumulte notre belle forêt, notre forêt communale, dont la superficie dépasse les 4 200 hectares, reprend des forces dans sa vocation économique avec une remontée significative du cours du bois. Les dernières ventes nous ont apporté beaucoup de satisfaction en ces temps de vaches maigres. Si l'on ajoute à cela l'exploitation de la résine, qui dans sa phase expérimentale a permis de créer l'an dernier une quinzaine d'emplois, on peut nourrir quelque espoir de voir revivre une activité semi-industrielle utile au développement de notre territoire. Ensuite je vois dans la prochaine mise en place d'un Parc Naturel Régional (PNR) médocain, pilotée par le Pays Médoc sous la houlette du Conseil Régional, une réelle opportunité de valorisation de nos atouts naturels, de nos traditions et de nos savoir-faire. Enfin les dernières réunions de travail avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral et avec l'ONF pour le « Plan Plage » de notre commune, qui je vous le rappelle est le plus important de la côte aquitaine, nous laissent augurer de belles réalisations très prochainement, et des soulagements dans notre contribution financière. Ce beau résultat est le fruit d'un travail de concertation collectif dont je dois souligner la qualité et dans lequel les élus et les services communaux ont pris une part importante.

Je ne saurai terminer mon propos sans rappeler les chantiers en cours :

- la poursuite des travaux d'aménagement du groupe scolaire, avec cette fois, la mise en conformité aux nouvelles normes du restaurant scolaire ;
- la remise en état de la voirie qui en a bien besoin ;
- la continuation des travaux d'assainissement et réhabilitation du réseau d'eau potable ;
- la suite des travaux de la Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) ;
- l'amélioration des conditions d'accueil au niveau de la plage en collaboration avec l'ONF et le GIP Littoral ;
- pour la piste cyclable vers l'océan, du retard avait été pris pour l'acquisition de certains terrains auprès de particuliers, mais tout semble résolu à présent.

Je remercie au passage ceux qui ont compris l'intérêt public et ont accepté de bonne grâce d'apporter leur concours à cette belle opération qui apportera beaucoup à l'attractivité et à la fonctionnalité de notre commune.

Enfin je dois malheureusement évoquer les difficultés que nous rencontrons continuellement avec les gens du voyage. Notre Communauté de Communes, « La Médullienne » est parfaitement en règle avec la loi puisqu'une aire de grand passage a été aménagée et mise à leur disposition. Une délégation de service public a même été mise en place pour assurer la régulation des allées et venues des groupes en transit. Cette aire se situe sur notre commune. Malgré ce dispositif extrêmement couteux et contraint en matière de normes, et qui est vanté comme étant l'assurance « tous risques » par l'administration, des groupes « clandestins » s'évertuent à occuper des sites non-prévus à cet effet au grand-dam des riverains. Dans ces situations de crise nous sommes obligés de suivre les procédures officielles et demandons systématiquement, soyez-en assurés, l'expulsion des réfractaires. Malheureusement ces procédures demandent quelques jours (en général 7 à 8) qui sont mis à profit par les groupes pour demeurer sur place et narguer les autorités. Sachez bien que tout cela nous indispose énormément mais nous sommes obligés de rester dans le cadre légal. Nous comprenons les nombreuses manifestations de mécontentement de la population mais nous faisons de notre mieux avec les marges de manœuvre dont nous disposons !

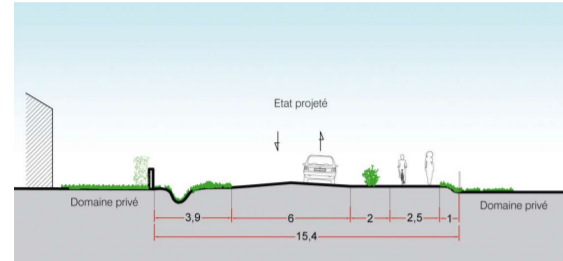
Passez un bel été !

Convention d'Aménagement de Bourg (CAB)

POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DU RÉSEAU DE LIAISON DOUCE DANS LE BOURG - Programme 2015

Séquence A3 : Avenue de Bordeaux

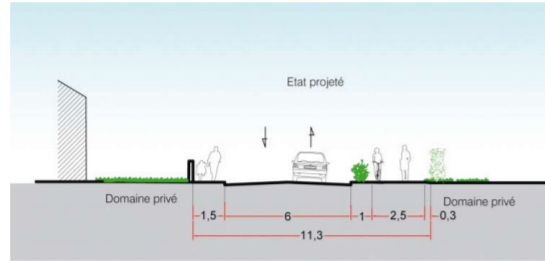
Séquence entrée est



- Réduction de la chaussée de 6,8 m à 6 m
- Maintien de l'accotement enherbé de 3,9 m intégrant un fossé côté sud
- Enfouissement des réseaux
- Création d'un cheminement doux mixte de 2,5 m côté nord et d'une haie séparative avec la chaussée

Séquence A4 : Avenue de Bordeaux

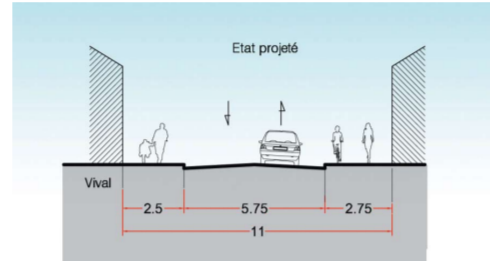
Séquence intermédiaire



- Réduction de la chaussée de 6,4 m à 6 m
- Busage du fossé côté sud et création d'un trottoir de 1,5 m
- Enfouissement des réseaux
- Élargissement de l'accotement côté nord de manière à créer un cheminement doux mixte de 2,5 m et une haie séparative avec la chaussée

Séquence A5 : Avenue de Bordeaux

Séquence centrale



- Suppression du stationnement longitudinal côté sud au profit de la création d'un trottoir de 2,5 m
- Enfouissement des réseaux
- Élargissement du trottoir côté nord au profit d'un cheminement doux mixte

Actualités

Plage Sans Poubelle



Bilan chiffré de l'opération 2014

En 2014 nous vous informions du projet « Plage Sans Poubelle ».

Les résultats sont tombés :

Constat 2013 :
26 t 620 kg sur la plage
50 sacs/jour récoltés sur la plage
412 m³ sur le parking

Constat 2014 :
20 t 050 kg sur la plage
3 sacs/jour récoltés sur la plage
347 m³ sur le parking

Le bilan de l'opération est qu'il n'y a pas eu ou peu de report sur les poubelles du parking, et très peu de dépôts sauvages. Nous saluons l'intervention rapide des agents municipaux car « le déchet attire le déchet », les nombreuses réactions positives de la part des estivants et le respect de la signalisation en place. L'action est reconduite en 2015, et 2016 verra la création d'un « Poubelle Drive ».

Jardins partagés

Dans notre précédent « Générations » nous faisons un appel à candidature pour participer au projet de « Jardins Partagés ». Hélas nous n'avons pas eu suffisamment de volontaires pour se lancer dans l'aventure... Nous remercions néanmoins tous ceux qui se sont inscrits. Nous avons décidé de relancer le projet pour la prochaine saison potagère. Alors rejoignez-nous, parlez-en autour de vous, venez nombreux tenter cette aventure avec nous ! Qu'est-ce qu'un jardin partagé ? Inspiré des jardins familiaux et des jardins ouvriers, le jardin

partagé est un terrain (prêté par la commune) divisé en parcelles, que chacun cultive individuellement. La vocation est la production de fruits et de légumes pour la consommation domestique. Les espaces communs et les équipements sont gérés par l'ensemble des participants. Une parcelle peut être cultivée à plusieurs. C'est aussi un projet associatif et collectif, un lien social, un lieu de rencontre et d'échanges inter-générationnels, un espace de solidarité. Ce n'est pas un lieu qui se décrète, c'est un lieu qui se pense et qui prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins de tous ceux qui y participent.

Haut débit

Ça y est la 3G est arrivée au village et bientôt à la plage. Avec le haut débit, vous pourrez « surfer » en toute mobilité ! On n'arrête pas le progrès...

Pastoralisme

La commune accueillera prochainement des ovins (moutons) sur une zone clôturée de l'Étang de Langouarde afin de permettre la mise en place d'un pâturage extensif. Une convention avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine a été signée afin de mettre à la disposition de la commune un lot de 10 moutons de race landaise.

L'impact de la réforme des rythmes scolaires

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République publiée au Journal Officiel du 9 juillet 2013 a été mise en application à la rentrée 2014. Le nouveau rythme des élèves est donc de 4 jours et ½ d'école avec un temps d'enseignement quotidien raccourci mais suivi d'un Temps d'Activités Périscolaires, non-obligatoire. Le Ministère de l'Éducation Nationale a délégué la gestion des TAP aux collectivités, tout en imposant un taux d'encadrement (d'un adulte pour 14 enfants en maternelle et un adulte pour 18 enfants en élémentaire) et un droit de regard sur ces activités. Le Ministère a aussi incité l'élaboration d'un Projet Éducatif De Territoire afin d'organiser les TAP qui bien que différents des temps d'enseignement, doivent offrir une continuité éducative par des activités de découverte dans de nombreux domaines (artistiques, sportifs, environnementaux, citoyens). Dès 2013, la Communauté de Communes « Médullienne » qui a la compétence enfance pour l'APS et l'ALSH, a travaillé à l'élaboration du PEDT pour les 2 700 élèves répartis sur les 8 écoles des 10 communes. La CdC a donné Délégation de Service Public aux « Francas de Gironde » pour organiser les TAP et recruter les animateurs parmi les forces vives du territoire. En revanche, c'est à chaque commune de mettre à disposition les locaux et terrains sportifs pour que 4 après-midis par semaine les TAP puissent se dérouler dans les meilleures conditions. C'est aussi à chaque commune de prendre en charge le ménage des

locaux et de gérer l'organisation du mercredi matin qui est devenu un temps d'enseignement. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires a donc un impact financier sur chaque commune, en plus de l'impact sur la Médullienne. En ce qui concerne la commune du Porge, une moyenne de 320 élèves fréquentent les TAP les 4 après-midis de la semaine ce qui nécessite une vingtaine d'animateurs par jour. Le financement en est assuré par la Médullienne qui reçoit via la Mairie du Porge, le fonds d'amorçage de l'État de 50 €, avec 40 € supplémentaires en raison du classement en Zone de Revitalisation Rurale, soit 28 800 €. Il faut préciser que la facturation détaillée n'est pas encore annoncée par les Francas. La commune du Porge doit financer en supplément le ménage des locaux utilisés chaque soir et la surveillance de 12 à 13 heures le mercredi. Un renfort important en personnel et en masse horaire s'est imposé dont le coût est chiffré à 18 651,78 €. L'impact financier porte également sur les transports scolaires des 36 mercredis matins qui est d'un montant de 5 371,69 €. Le total des dépenses supplémentaires pour la commune seule est donc de 2 423,47 €. Si la mise en place de la réforme des rythmes scolaires représente 3 points de fiscalité pour la Médullienne et 1,6 point pour la commune du Porge, le choix des élus communautaires et municipaux a été la gratuité totale pour les familles, au nom des principes de l'École de la République.

Financement du réseau d'assainissement

Le budget eau et assainissement est totalement indépendant de tous les autres budgets. Ses recettes ne peuvent provenir que des produits des factures et de subventions diverses, versées essentiellement par le Conseil Départemental et/ou l'Agence de Bassin Adour-Garonne. Ses dépenses ne peuvent concerner que les ouvrages liés, indifféremment à la distribution d'eau potable ou au traitement des eaux usées. Le législateur a ainsi voulu affirmer sa volonté que ce pan de l'économie locale ne puisse être en aucun cas traité comme un impôt, auquel serait assujéti l'ensemble de la population communale, mais que ses recettes et dépenses ne soient supportées que par les seuls utilisateurs et bénéficiaires du service, au prorata de leur consommation. Ce sont les lignes de facture liées à la part communale. La partie fixe est liée aux coûts d'investissement dans les infrastructures et donc à la mise à disposition d'un réseau, la part variable aux coûts d'exploitation du service et d'entretien des ouvrages et donc à la production d'eau potable et au traitement des effluents.

TABLEAU DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT AVENUE DU BASSIN D'ARCACHON 4 ^{ME} TRANCHE				
Dépenses	Montant (€)	Recettes	%	Montant (€)
Travaux	600 164,50	Subvention Agence de l'Eau	25	157 052,63
Maîtrise d'œuvre	16 000,00			
Test passage caméra	12 046,00	Autofinancement/Emprunts	75	471 157,88
Total HT	628 210,50	Total HT		628 210,50
TVA	125 642,10	Remboursement TVA		125 642,10
TOTAL TTC	753 852,60	TOTAL TTC		753 852,60

Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Le 2 février 2015, à l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte des orientations du PADD. Le 10 avril 2015, le PADD a fait l'objet d'une présentation à la population lors d'une réunion publique à la salle des fêtes « Gérard Blanc ».

- Le PADD est un document simple, concis et pédagogique dont les orientations générales sont :
- préserver et mettre en valeur notre patrimoine naturel communal ;
 - prendre en compte les enjeux liés au littoral et à la plage ;
 - accompagner et maîtriser le développement urbain ;
 - accompagner et maîtriser le développement économique ;
 - accompagner le développement de notre commune en matière d'offre de services et d'équipement ;
 - intégrer une réflexion modes doux, sécurité et continuité dans tous les projets communaux.

Cadre réglementaire de l'aménagement du territoire

Aujourd'hui, la commune n'est plus en capacité de décider par elle-même les grandes orientations de l'aménagement de son territoire. En effet, celles-ci doivent dans un premier temps répondre à des contraintes législatives, puis aux schémas locaux au niveau des regroupements communautaires.

Socle législatif et réglementaire

Loi Littoral

Le Porge disposant d'une ouverture sur la côte est directement impactée par cette loi qui réglemente l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière. Les règles retenues sont les règles identiques aux communes directement construites sur le front de mer. La loi s'applique à tout le territoire communal.

Lois SRU et ALUR

Ces lois visent notamment à limiter l'étalement urbain par la densification urbaine des quartiers pavillonnaires, et en stoppant l'artificialisation des derniers milieux naturels et agricoles périurbains.

Lois Grenelle

La loi porte sur l'engagement national pour l'environnement et comporte plus de 100 articles concernant notamment : les bâtiments et urbanisme, la préservation de la biodiversité, la protection sanitaire et la gestion des déchets.

L'urbanisme au niveau Intercommunal

SCoT Médoc 2033

Le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale, est un document de planification stratégique qui, depuis la loi SRU, permet de choisir collectivement le devenir et le développement d'un territoire à long terme (20-30 ans), en y coordonnant les politiques d'urbanisme, d'environnement, d'habitat, de transport, d'implantations commerciales et de grands équipements. Le périmètre du SCoT constitue un sous-ensemble géographique du Pays Médoc. Il est composé de 3 Communautés de Communes : « Médullienne », « Centre Médoc » et « Cœur du Médoc », soit 29 communes au total.

SAGE Lacs Médocains

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente (bassin versant, aquifère, ...). Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

La démographie et le logement

L'étude de l'existant

	1982/1990	1990/1999	1999/2014
Population totale	+ 16 habitants/an 1 230 habitants en 1990	+ 30 habitants/an 1 504 habitants en 1999	+ 95 habitants/an 2 840 habitants en 2014
Augmentation	+ 1,37 habitants/an	+ 2,27 habitants/an	+ 4,65 habitants/an

L'analyse des données démographiques des 30 dernières années montre un engouement certain pour notre commune. La croissance démographique est même quasiment deux fois supérieure ces dernières années à celle de la Communauté de Communes « Médullienne » (4,65 % pour Le Porge, 2,2 % pour la CDC). Entre 2003 et 2014, ce ne sont pas moins de 355 maisons ou habitations qui ont été construites sur une surface foncière de 37,67 m², chaque parcelle représentant donc une surface moyenne de 1 061 m².

La définition des besoins

Le PLU définit l'organisation du paysage communal pour 10 ans. Aujourd'hui, aucune commune ne peut absorber sans difficulté une augmentation de sa population telle que nous la connaissons. En effet, cela implique au niveau de l'infrastructure et des équipements communaux des investissements rapides, impossibles à réaliser. Par ailleurs, le cadre réglementaire défini impose une certaine cohérence dans l'aménagement du territoire. Le scénario de croissance pour les 10 années à venir a été retenu selon le principe de ni trop peu, ni pas assez.

Les pôles d'équipements publics

Le PADD est un document indispensable dans le cadre d'une politique d'équipement public globale et réaliste. Les objectifs sont :

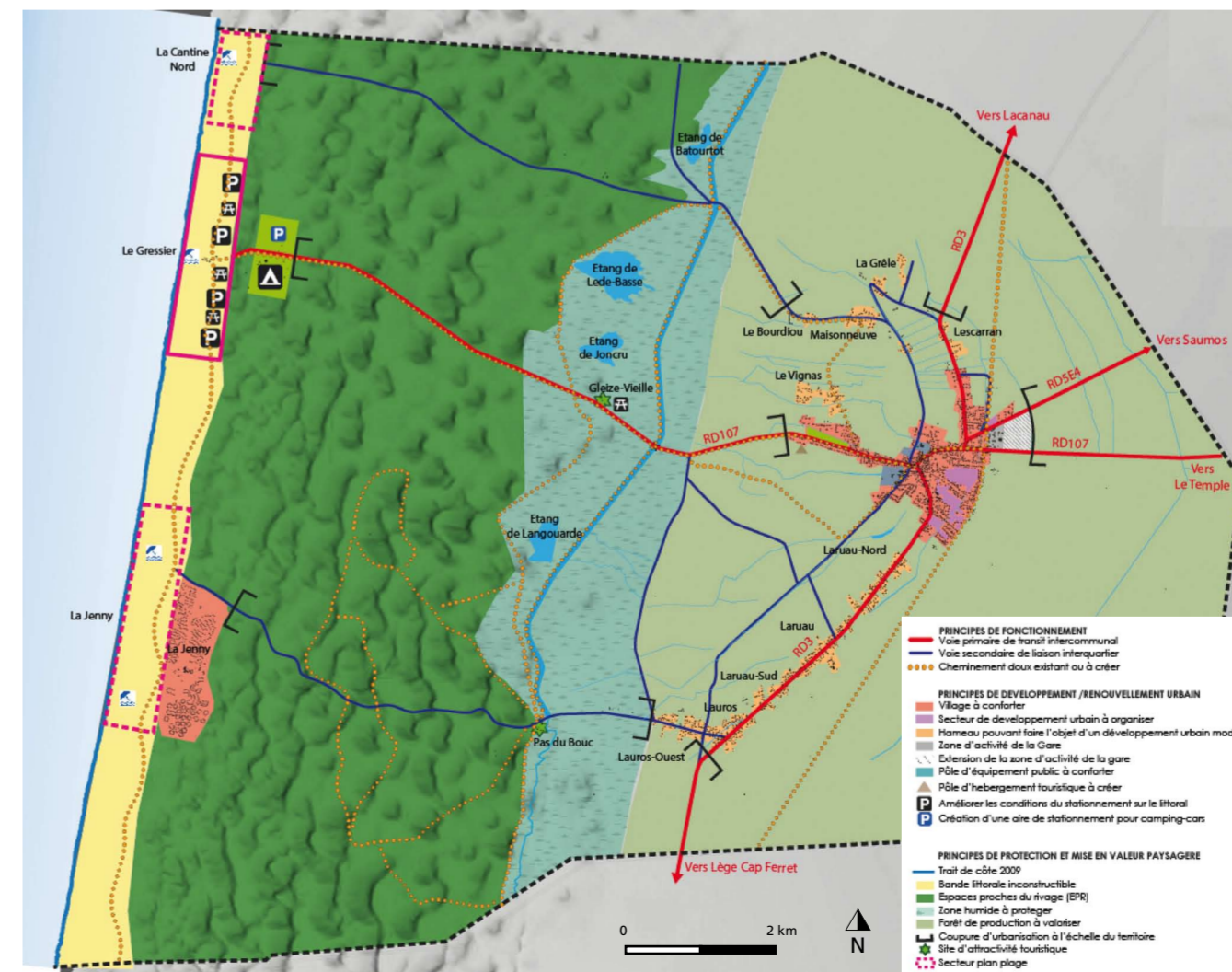
- conforter la fonction des pôles d'équipements existants (école, garenne, salle des fêtes, stade, ...)
- permettre l'adaptation des équipements existants aux nouvelles normes et aux nouveaux besoins ;
- améliorer l'accessibilité des équipements, notamment par les liaisons douces ;
- garantir une réserve foncière pour l'extension des pôles existants.

← Schéma d'organisation du territoire

Et la suite du projet PLU...

A ce jour, l'approbation du PLU est prévue en juillet 2016 selon le planning suivant :

- définition du zonage et des orientations d'aménagement : en cours ;
- arrêt du projet PLU par le Conseil Municipal : décembre 2015 ;
- transmission aux services de l'état : délai 3 mois ;
- enquête publique : avril 2016 ;
- mise au point du dossier avec les Personnes Publiques Associées (PPA) : juin 2016 ;
- approbation en Conseil Municipal : juillet 2016.



Jumelage Océan et Montagne

C'est un nouveau jumelage qui vient de voir le jour entre notre commune et la commune de Laruns, commune de montagne située au cœur de la Vallée d'Ossau, dans le Haut-Béarn (Pyrénées-Atlantiques). Laruns compte environ 1 350 habitants à l'année (larunsoises et larunsois), mais jusqu'au double en saison estivale et hivernale. Laruns a une superficie de 250 km² (25 000 ha), ce qui en fait la 3ème commune la plus étendue de France métropolitaine. D'une altitude variant de 500 m à 2 974 m (Pic Palas), carrefour du Col d'Aubisque et du Col du Pourtalet, frontalière de l'Espagne, à seulement 40 km de Pau, traversée par le Gave d'Ossau et ses nombreux affluents, la commune de Laruns s'organise autour d'un bourg principal et de nombreux hameaux et quartiers. Laruns offre un domaine skiable avec la station d'Artouste, du thermalisme avec l'établissement des Eaux-Chaudes, des balades avec le petit train d'Artouste, des sentiers de randonnée dans le Parc National des Pyrénées. Sans oublier le pastoralisme, avec plusieurs milliers d'hectares de prairies d'estive, Laruns possède une vie pastorale dynamique, où plus de 70 éleveurs et des milliers de brebis, vaches, chèvres, chevaux transhumant chaque année.

Nos deux villages ont beaucoup de similitudes et de préoccupations identiques, forêt, tourisme, ruralité, chasse, traditions, développement économique, sport de pleine nature etc... Le jumelage permet de découvrir, de faire des rencontres, des échanges, entre les associations sportives ou culturelles..., les écoles ainsi que les habitants des deux communes.



Photo : Office de Tourisme de Laruns

Portrait



Sylvie MOURRAUT

La consternation s'est abattue sur notre village à l'annonce du malaise cardiaque puis du décès de Sylvie MOURRAUT en ce mois de février dernier. Cette enfant du Porge qui travaillait à l'accueil de la Mairie depuis plus de vingt ans avait tissé des liens avec toute la population porgeaise, par son sens du service et son empathie. Toujours prête à écouter et à essayer de résoudre les problèmes de chacun, Sylvie rassurait avec son sourire bienveillant et ses compétences. En notre nom à tous, nous lui rendons un hommage sincère accompagné de nos profonds regrets de cette disparition prématurée. Il est difficile de rentrer dans la Mairie et de ne plus croiser son regard souriant comme il est difficile à ses collègues de se passer de sa présence. Mais nous nous adressons particulièrement à sa fille adorée Chloé, à son mari Jean-Luc ainsi qu'à sa maman, pour les assurer de notre peine et de notre soutien dans leur chagrin.

Compte-rendu des délibérations (synthèse)

N° 14-124 . GROUPEMENT DE COMMANDE

La commune a adhéré au groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives et scolaires avec la Communauté de Communes « Médullienne » pour une durée de 3 ans.

N° 15-002 . PRÉEMPTION

La commune a préempté un terrain de 6 090 m², derrière le groupe scolaire et les équipements sportifs de la Garenne. Considérant qu'il est essentiel de se constituer une réserve foncière permettant le développement d'infrastructures publiques afin d'accueillir les nouveaux habitants.

N° 15-037 . CONVENTION D'AMÉNAGEMENT DE BOURG

La Commune avait retenu 4 actions d'aménagement dans le centre-bourg :

- la réalisation de liaisons douces dans le centre bourg ;
- l'aménagement de la Place Saint-Seurin ;
- l'aménagement de la Garenne autour des équipements sportifs et scolaires ;
- la requalification de la salle des fêtes et l'aménagement de ses abords.

Le projet suit son cours et la programmation 2015 comprend le réseau de liaisons douces de la Place Saint-Seurin et Avenue de Bordeaux.

N° 15-036 . EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le contexte de forte évolution démographique, une analyse de l'évolution des effectifs scolaires et des besoins a été réalisée afin d'organiser, dans le temps, la restructuration des bâtiments et du restaurant scolaire. Après la mise aux normes et l'extension de l'école maternelle achevée en 2014, c'est au tour du restaurant scolaire ! Le Conseil Municipal a voté l'extension, et les travaux devraient commencer début juillet, conformément au planning.

N° 15-034 . TAUX DES TAXES LOCALES 2015

Les éléments communiqués par les services fiscaux font apparaître pour 2015 une sensible augmentation des bases d'imposition : + 4,66 % pour la taxe d'habitation ; + 3,50 % pour la taxe foncière bâtie ; + 1,43 %

pour le foncier non-bâti. Le contexte national de restriction budgétaire s'est durci avec la baisse croissante et importante de la Dotation Globale de Fonctionnement sur 3 ans. Dans le même temps, le niveau des aides de l'État et des collectivités locales (le Conseil Général) diminue. Afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune notamment dans le secteur scolaire, il est proposé une augmentation modérée des taux d'imposition de 2 % au regard de la prévision du taux d'inflation en 2015 de l'ordre de 1 %.

- Taxe d'habitation : 15,96 % → 16,28 %
- Foncier bâti : 24,11 % → 24,59 %
- Foncier non-bâti : 31,84 % → 32,48 %

N° 15-051 . PROGRAMME PLAN PLAGE 2015

I. Voirie et parking	18 131,00 €
II. Accueil et information	18 856,20 €
III. Propreté	42 160,00 €
IV. Accès plage	14 325,00 €
V. Sauvegarde des sites	8 240,00 €
VI. Divers	2 799,60 €
Se rajoutent les honoraires d'encadrement ONF	17 488,20 €
Récapitulatif du programme	122 000,00 €
Dont en entretien courant	95 000,00 €
Dont en entretien périodique	27 000,00 €
Participation de la commune à hauteur maximale de 65 750 €, dont 43 470 € en espèces et 22 280 € en équivalent de travaux en nature en régie communale.	

N° 15-054 . FORAGE DE GLEYSE-VIEILLE

Le diagnostic réalisé sur le forage a décelé le mauvais état des têtes de forage. Le Conseil Municipal a voté les travaux permettant sa réfection, pour un montant estimé à 79 432,50 € HT, soit 95 319,00 € TTC y compris la maîtrise d'œuvre.

Etat Civil

Naissances

Apolline Léa ROVÈRE (le 30/10/2014), Zoé OLIVIER BARBERO (le 03/11/2014), Noémie Océane ELLAMA (le 04/11/2014), Axel Maé LAMBERT (le 05/11/2014), Laura Elisabeth ROCHET (le 05/11/2014), Léane Katia BARROCHE (le 21/11/2014), Arwenn LOQUET (le 24/11/2014), Maëlys Stéphanie Laëtitia MARTIN (le 24/11/2014), Marius TOFFIN (le 30/11/2014), Émeline Huguette Françoise MARVIÉ (le 02/12/2014), Noa et Andy RIGOU (le 05/12/2014), Emma Dominique Laurence DEÛS (le 09/12/2014), Baptiste Gaspard CLAVERIE (le 12/12/2014), Martin Frédéric Jacques COUTURIER (le 19/12/2014), Charline Axelle LABORDE (le 28/12/2014), Nathan CLÉMENT (le 22/01/2015), Rose Anne Yvette CAZALA (le 02/02/2015), Illan DULUC (le 05/02/2015), Samuel DEYRES GOUINEAUD (le 06/02/2015), Rafael DELPLANQUE (le 11/02/2015), Bastien Luc Marcel ARDURAT (le 14/02/2015), Mael Johan DEYRES (le 24/02/2015), Victor Éloi ARICIQUE (le 07/03/2015), Liam CESTAC (le 25/03/2015), Enzo Nicolas Yvann PION DELGADO (le 23/03/2015), Éia JUDET DE LA COMBE (le 23/03/2015), Noelly Florianne Joëlle LENOIR (le 23/03/2015), Judith MERCERON CORSAINT (le 26/03/2015), Aël James PONT (le 25/03/2015), Lylia Bérénice Ohana REQUIN (le 09/04/2015), Linda Maria TAILLEFUMIER (le 15/04/2015), Isaura LASMARIGUES (le 23/04/2015), Louka BORD (le 30/04/2015), Zoé Anne Isabel PEREIRA (le 04/05/2015), Pauline Camille Ninon KASPERSKI GIANNOLI (le 23/05/2015), Marius Gérard Pierre PERRON (le 13/06/2015), Valentin Germain Régis BRUTEL (le 28/06/2015), Nayeli Maëla LE BOULICAUT (le 01/07/2015).

Mariages

Aurélien BORD et Nadège Mary Nathalie LEMONNIER (le 11/04/2015), Jean-Luc Louis Joseph MOSTACCI et Éliane SOULIER (le 09/05/2015), Claude LAGUEYTE et Éliane Andrée LAROCHE (09/05/2015), Casimiro José SANTOS FRAGA et Sandra SEBASTIAN (le 30/05/2015), Franck ROVÈRE et Aurélie DULAURENS (le 06/06/2015), Cédric Marcel Émile RIBES et Karen DUBOIS (le 04/07/2015), Sylvain Daniel Pierre MICHEL et Sonia Madeleine BEGONJA (le 16/07/2015), Frédéric THIEULEUX et Marie Pierre Andrée Marguerite ESTAGER (le 25/07/2015).

Décès

Jeanne Éliane DEYRES épouse GUION (le 11/11/2014), Antoine Roger DEYRES (le 15/11/2014), Jean SALLABERRY (le 17/11/2014), Jean Jacques BENSSENS (le 25/11/2014), Pierre DESVIGNES (le 13/12/2014), Messias Miguel LUIS (le 15/12/2014), Michel JAMBES (le 28/12/2014), Jean-Claude Patrice VERGER (le 12/02/2015), Thierry Jean FRAPERIE (le 14/02/2015), Sylvie Françoise DEYRES épouse MOURRAUT (le 14/02/2015), François Sals SALAS (le 18/03/2015), Henri MALEYRAN (le 10/04/2015), Guy Pierre MEYNIU (le 29/05/2015), Maryelle CARRICART épouse BLONDEL (le 06/06/2015), Frédéric Bruno MAURER (le 30/06/2015), Gérard Maurice Germain ABADIE (le 22/06/2015), Gérard LARCHÉ (le 06/07/2015).

Infos pratiques

- Appel d'urgence : 112
- Pompier : 18
- Samu : 15
- Gendarmerie : 17
- Enfance maltraitée : 119
- Centre antipoison : 05 56 96 40 80
- CHR-CHU-Urgences : 05 56 79 56 79
- Clinique Arès : 05 56 03 87 00
- Pharmacies de garde : 3237

Journal municipal d'information du Porge
 Directeur de la publication : Jésus Veiga, Maire
 Rédactrice en chef : Sonia Meyre
 Conception maquette : dan/dan design
 Rédaction : M.-H. Correia
 M. Andrieux, F. Moreau, A. Plessis,
 M. Zaninetti, M. Roger
 P. Harrouard, D. Benassy, N. Augonnet